

Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen EKFF
Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF
Commissione federale di coordinamento per le questioni familiari COFF
Cumissiuin federala da coordinaziun per las dumondas famigliaras CUFF



Initiative des villes: Politique sociale
Organe de l'Union des villes suisses
Städteinitiative Sozialpolitik
Organisation des Städteverbandes

PRO FAMILIA
SCHWEIZ
SUISSE
SVIZZERA

SKOS
CSIAS
COSAS



 **pro juventute**
Engagée pour l'avenir

Communiqué de presse
Berne, le 23 octobre 2006

Allocations familiales : un OUI clair à la nouvelle loi fédérale

Le groupement « Perspective - Politique familiale » dit avec conviction OUI à la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales. Il espère que le peuple suisse acceptera la loi lors de la votation du 26 novembre 2006. Lors de sa conférence de presse à Berne, il a rappelé qu'avec la nouvelle loi la situation financière de nombreuses familles sera améliorée. La loi simplifie les conditions d'octroi, le financement et la gestion des allocations familiales, sans restreindre inutilement la marge de manœuvre des cantons.

Le fait d'avoir des enfants représente aujourd'hui un risque très important de pauvreté. Cela ne doit plus être le cas. Comme l'a exposé Jürg Krummenacher, président de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF et directeur de Caritas Suisse, les allocations familiales sont l'instrument le plus important de la compensation des charges familiales. Mais le système actuel est injuste, lacunaire et d'une grande lourdeur administrative. 290'000 enfants ne touchent aujourd'hui pas d'allocation ou seulement une allocation réduite. Selon la nouvelle loi, les enfants dont les parents travaillent à temps partiel ou n'exercent pas d'activité lucrative et ont de bas revenus auront aussi droit à une allocation familiale entière. Les coûts qui en résultent, en particulier pour les employeurs, sont financièrement supportables. Ces dernières années en effet, le taux moyen de cotisation des employeurs a notablement baissé en raison de la dénatalité. La nouvelle loi fédérale donne un signal important en direction d'une meilleure compensation des charges supportées par les familles et des prestations qu'elles fournissent. A lui seul, le temps consacré aux tâches familiales correspond à un montant de près de la moitié du produit intérieur brut. Les familles doivent être soutenues de façon appropriée pour pouvoir continuer à fournir ces prestations à l'avenir.

Laurent Wehrli, président de Pro Familia Suisse, soutient la nouvelle loi. Il juge qu'elle est un compromis acceptable. Il s'agit d'une solution cohérente pour toute la Suisse, qui renforce la situation des familles, en particulier celles de la classe moyenne. L'harmonisation des réglementations cantonales tient mieux compte de la mobilité croissante de la population. La loi sur les allocations familiales ne pose que des règles minimales

concernant les différents genres d'allocations et leur montant. Les cantons continueront d'avoir une grande marge de manœuvre.

Pour Ueli Tecklenburg, secrétaire général de la Conférence suisse des institutions sociales CSIAS, il est inadmissible que les enfants représentent un risque potentiel de pauvreté. 13,5% des bénéficiaires d'aide sociale sont des couples avec enfants. Cette situation est due à une compensation des charges familiales insuffisante et non à l'absence d'une activité lucrative. Des études ont montré que des allocations familiales bien développées sont un moyen efficace de lutter contre la pauvreté des familles. Cette dernière étant un problème structurel, ce n'est pas à l'aide sociale d'y remédier. Il s'agit plutôt de tendre vers une meilleure compensation des charges familiales. La loi sur les allocations familiales est un pas important dans cette direction.

Selon Michael Marugg, responsable de l'unité Droit et politique de pro juventute, la loi sur les allocations familiales apporte de sensibles améliorations pour les enfants particulièrement touchés par le risque de pauvreté. Un grand nombre d'enfants vivent dans des ménages à bas et à moyen revenus. Seuls 15% environ des enfants vivent dans des familles avec un revenu annuel de plus de Fr. 150'000.-. Les allocations familiales servent donc en premier lieu à soulager ceux qui en ont le plus besoin. Grâce à cette loi, un million d'enfants environ toucheront de meilleures allocations familiales. Selon la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants ont le droit de bénéficier d'un niveau de vie suffisant. C'est en premier lieu aux parents de leur assurer ce niveau de vie. L'Etat s'engage à les aider dans la mesure de ses moyens le cas échéant. La loi sur les allocations familiales représente un pas important dans l'application de cette disposition.

Ruedi Meier, président de « l'Initiative des villes : Politique sociale », a souligné que les villes et les agglomérations sont davantage touchées par les problèmes sociaux que les régions rurales. Avec la nouvelle loi, moins de familles devront recourir à l'aide sociale. Il s'agit notamment des familles monoparentales qui ont un risque accru de pauvreté, car elles ne peuvent souvent travailler qu'à temps partiel ou n'exercent pas d'activité lucrative. Selon la nouvelle loi, elles toucheront une allocation entière. Le versement d'allocations de formation professionnelle de Fr. 250.- contribuera en outre à améliorer l'égalité des chances pour les jeunes issus de ménages à revenus modestes.

Pour le groupement « Perspective - Politique familiale », une solution de droit fédéral en matière d'allocations familiales constitue un premier pilier d'un système de compensation des charges familiales tourné vers l'avenir. Des allègements fiscaux ainsi que des prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes sont d'autres mesures nécessaires pour soulager les familles.

Perspective - Politique familiale

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)
Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)
Initiative des villes : Politique sociale
Pro Familia Suisse
pro juventute

Renseignements :

Jürg Krummenacher
Président de la COFF
079 749 30 69 / 041 419 22 18